

Conseil d'Administration 03/03/2018

Mise sous tutelle du Comité Départemental de Voile du Nord

Le Conseil d'Administration vote la mise sous tutelle du Comité Départemental de Voile du Nord par la Fédération Française de Voile.

Cette mise sous tutelle temporaire a vocation à mettre fin à la crise institutionnelle traversée par le CVD 59 qui empêche son fonctionnement normal.

La tutelle s'articule autour de quatre axes :

- Permettre au CDV 59 de se doter de documents statutaires conformes aux modèles fédéraux
- Régulariser la situation sur le plan comptable et financier
- Impulser la mise en place d'un plan de développement pour la pratique de la voile au niveau départemental
- Accompagner les instances dirigeantes dans l'organisation de la future Assemblée Générale

La tutelle prendra fin après l'accomplissement de ces quatre objectifs et est décidée pour une durée d'un an maximum.